



# APPRENTISSAGE : NOUVELLE PRIME EXCEPTIONNELLE

**de 8000€**

La ministre du Travail a annoncé le 4 juin 2020, une prime exceptionnelle de 8000 euros pour l'embauche d'un apprenti majeur.



Pour l'entreprise, aucun coût pour un apprenti de moins de 21 ans, et pour la première année, seulement 175 € / mois pour un apprenti entre 21 et 25 ans .



Cette aide est versée pour les entreprises de moins de 250 salariés, et sous certaines conditions pour les entreprises de plus de 250 salariés.

Contactez le Groupe IMT afin de rencontrer vos futurs apprentis !